

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-778/SG/FIN portant admission au bénéfice de la retraite d'un agent de la Garde territoriale .

n° 73-778/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
18 mai 1973

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1973

Date du numéro
10 juin 1973

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent + 2 Hamoud Robleh Nour, mle 409, de la Garde territoriale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 1er janvier 1973.